

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005

11 avril 2002
Français
Original: anglais

Première session

New York, 8-19 avril 2002

Créer un monde dénucléarisé

Document de travail soumis par l'Allemagne

1. Il est généralement admis que le but ultime du désarmement nucléaire est l'élimination totale des armes nucléaires, comme cela apparaît explicitement dans les « Principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires » adoptés lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner et de proroger le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995. Par la suite, lors de la Conférence d'examen de 2000, les États dotés de l'arme nucléaire ont pris l'engagement sans équivoque d'éliminer complètement leurs armes nucléaires dans le cadre des 13 mesures pratiques destinées à appliquer l'article VI du TNP.

2. L'objectif est donc clair, il reste à savoir comment l'atteindre. Pour cela, il pourrait être utile d'examiner quelles sont les conditions préalables indispensables à la création d'un monde dénucléarisé.

I

3. Parmi les conditions préalables indispensables à la création d'un monde dénucléarisé, il convient de mentionner en particulier :

a) **La constitution d'une base de données fiable et l'impossibilité d'obtenir des matières fissiles à usage militaire.** Il importe tout d'abord d'établir, au moment opportun, un inventaire fiable de l'ensemble des armes nucléaires et des stocks de matières fissiles à usage militaire. Ce n'est qu'une fois que l'on disposera de données complètes et fiables qu'il sera possible d'entreprendre les dernières étapes du processus de dénucléarisation de la planète, et de déclarer clairement que toutes les armes nucléaires ont été détruites. En outre, le fait de ne pouvoir obtenir de matières fissiles à usage militaire permettra d'avoir l'assurance qu'il ne sera pas possible d'assembler une arme nucléaire à très bref délai. Pour faire en sorte qu'aucun État ne puisse se soustraire aisément à l'interdiction de posséder des armes nucléaires, il est urgent d'adopter une approche globale et cohérente en ce qui concerne la gestion, le contrôle et l'élimination du plutonium et de l'uranium fortement enrichi, qui sont les éléments de base des armes nucléaires. L'importance



du problème est illustrée par le fait que les stocks actuels de matières fissiles à usage militaire représentent plus de 3 000 tonnes, soit une quantité suffisante pour fabriquer plus de 200 000 armes nucléaires! Il faut donc engager sans retard les négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Dans le cadre de leur engagement sans équivoque à éliminer leurs armes nucléaires, les pays concernés devraient également se montrer prêts à engager rapidement ces négociations sans les lier à d'autres activités de la Conférence du désarmement. L'Allemagne considère par conséquent que le renouvellement du mandat adopté en 1998 concernant la création d'un comité spécial de la Conférence du désarmement à ce sujet doit être prioritaire;

b) **Une vérification efficace.** Des mesures de vérifications efficaces, fondées sur des données fiables et désagrégées, doivent être mises en place afin d'assurer tous les États que toutes les armes nucléaires existantes ont été détruites et qu'aucun État ne garde ou n'est en mesure d'acquérir une capacité qui lui permette de se soustraire rapidement à l'interdiction. Il va sans dire que plus le stock d'armes nucléaires restantes sera réduit, plus grands seront les risques de voir un petit nombre d'ogives nucléaires échapper au contrôle. La dernière phase du désarmement nucléaire, à savoir l'élimination des dernières armes, sera donc l'une des plus difficiles et il faut mettre au point un régime d'inspection exhaustif et universel, étant donné que toute lacune pourrait susciter des incertitudes et déclencher une nouvelle course aux armements. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourrait jouer un rôle clef à cet égard. La nécessité d'un régime strict de vérifications est illustrée par le fait que les technologies et le savoir-faire nécessaires à la production d'armes nucléaires persisteront après la fin du processus de dénucléarisation. En outre, des événements récents nous ont rendus pleinement conscients de la difficulté à détecter un programme clandestin de production d'armes de destruction massive;

c) **Désarmement nucléaire et sécurité globale.** L'article VI du TNP replace le désarmement nucléaire dans le contexte plus large du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il existe un lien entre désarmement nucléaire et désarmement général et complet. Le désarmement nucléaire n'est pas une fin en soi mais un élément de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Il ne doit pas se traduire par un risque accru de guerres classiques de grande ampleur ou par une place plus importante accordée à d'autres armes de destruction massive. Ce qu'il faut, c'est faire en sorte que les armes nucléaires n'aient plus de raisons d'être, en particulier s'agissant de la dissuasion face aux risques d'une attaque par des forces classiques supérieures en nombre ou par d'autres armes de destruction massive. La dénucléarisation de la planète doit donc s'accompagner de la recherche d'accords complémentaires de réduction des armements au niveau mondial, mais également au niveau régional. Le renforcement de la confiance et la réduction des forces classiques à un niveau aussi faible que possible tout en maintenant un équilibre fiable et vérifiable sont des éléments fondamentaux de la sécurité régionale. Au cours des dernières décennies, l'Europe a progressé de manière déterminée en ce sens et a adopté un ensemble d'accords se renforçant mutuellement dans le domaine de la réduction des armements qui ont permis d'éliminer les disparités préjudiciables à la stabilité, de réaliser un équilibre général sûr et stable des forces classiques tout en réduisant les effectifs, de supprimer la capacité de lancer des attaques surprise et des offensives de grande ampleur et de renforcer sensiblement la

confiance d'une manière générale. Ces résultats ont débouché sur une transformation fondamentale et pacifique des rapports entre l'Est et l'Ouest et l'instauration d'une coopération en matière de sécurité dans toute l'Europe. Il reste toutefois encore beaucoup à faire au niveau mondial, et en particulier :

- i) Réaliser l'adhésion de tous les pays et l'application véritable de la Convention sur les armes chimiques;
- ii) Renforcer la Convention sur les armes biologiques en y incorporant des dispositions appropriées en matière de vérification;
- iii) Aborder la question des vecteurs des armes de destruction massive. À cet égard, la prolifération des missiles balistiques est particulièrement préoccupante;
- iv) Traiter la question des risques que présente la dissémination des armes classiques.

II

4. Il est clair, au vu de ce qui précède, que l'objectif ne peut être la conclusion immédiate d'une convention sur l'élimination des armes nucléaires et l'adoption d'un strict calendrier à cet effet, mais qu'il faut adopter une approche graduelle débouchant, progressivement et inexorablement, sur l'objectif recherché. Le fait que l'on ne puisse conclure immédiatement une convention ne doit pas servir de prétexte pour renoncer à tout nouveau progrès, et montre au contraire clairement qu'il nous faut redoubler d'efforts. En ce sens, le statu quo qui existe actuellement au sein de la Commission du désarmement n'est plus tolérable. L'Allemagne est également préoccupée par la course aux armements dans l'espace et demande à ce que ce problème soit traité d'urgence. Elle est toutefois opposée à l'établissement d'un lien quelconque entre cette question et la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et demande la création sans plus tarder d'un comité spécial chargé de cette question sur la base du mandat adopté en 1998. La création d'un tel comité constituerait une mesure importante de relance du processus de désarmement nucléaire.

III

5. Le Document final de la Conférence d'examen de 2000 énonce 13 mesures pratiques pour l'application systématique et progressive de l'article VI du TNP. Ce programme d'action permettra d'évaluer les progrès réalisés et il est fondamental que le processus engagé reste en permanence crédible, se déroule comme prévu et soit irréversible.

6. Il est urgent de poursuivre l'application des 13 mesures adoptées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 et en particulier :

- a) De veiller à ce que tous les pays adhèrent au TNP et en appliquent toutes les dispositions;
- b) D'assurer rapidement l'entrée en vigueur et l'application du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires;

c) D'engager et de conclure rapidement les négociations au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles;

d) Que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie concluent un accord ayant force obligatoire de réduction irréversible et vérifiable de leurs armes stratégiques offensives;

e) D'engager les négociations sur les armes nucléaires non stratégiques.

7. Il est sans intérêt de chercher à savoir quand le monde sera dénucléarisé. Ce qui importe, c'est d'y consacrer tous nos efforts.

IV

8. Les dangers nucléaires font l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2001. Ils tiennent à l'existence même d'armes nucléaires, à leur réduction et à leur élimination, et sont un des aspects essentiels du désarmement nucléaire. Les États dotés de l'arme nucléaire ont à cet égard une responsabilité particulière envers le reste du monde. La sécurité et la sûreté des stocks existants, leur protection contre le vol et la destruction sont particulièrement importantes. Le rapport du Comité consultatif sur les questions de désarmement en date du 25 septembre 2001 intitulé « Réduction du danger nucléaire » (A/56/400) contient un certain nombre d'idées intéressantes qui pourraient être examinées plus en détail à l'occasion du processus d'examen devant déboucher sur la Conférence des États parties au TNP en 2005.